



Charte nationale du soutien à la parentalité

Les principes d'action et d'animation :

Reconnaître et valoriser prioritairement les rôles, le projet et les compétences **des parents** ;

S'adresser à toutes les familles quels que soient la situation familiale, le milieu social, l'environnement, le lieu de résidence, la présence d'un handicap ou les références culturelles ;

Accompagner les parents en intégrant dans cette démarche **toutes les dimensions et l'ensemble du contexte de la vie familiale**, pour le bien-être de l'enfant et des parents eux-mêmes, et quel que soit l'âge de l'enfant ;

Proposer un accompagnement et un soutien **dès avant l'arrivée de l'enfant et jusqu'à son entrée dans la vie adulte** ;

Respecter les principes **d'égalité entre les femmes et les hommes dans la parentalité** et au sein de la sphère familiale ;

Quelles que soient les configurations familiales, **permettre à chaque parent d'occuper**, dans la mesure du possible, **sa place dans le développement de l'enfant** ;

Proposer des interventions diverses **accessibles à toutes les familles sur l'ensemble du territoire et respectueuses des principes de neutralité politique, philosophique, et confessionnelle** ;

Garantir aux personnes qui recourent à une action de soutien à la parentalité que **les bénévoles ou professionnels qui interviennent dans ce cadre ont une compétence ou bénéficient d'une formation**.

